



COLLEGE SAINTE MARIE

Rue des Frères Mertian

68150 RIBEAUVILLÉ

☎ 03 89 73 64 18

FAX 03 89 73 78 80

CONTRAT DE SCOLARISATION

L'établissement représenté par Mme Anne THOMANN-REMOND, Chef d'établissement, s'engage à assurer la scolarisation de l'enfant **pour l'année 2018-2019**.

Monsieur et/ou Madame déclarent avoir pris connaissance du règlement intérieur du Collège Sainte Marie qui leur a été remis.

Ils déclarent accepter les documents sans réserve et inscrire leur enfant (*nom + prénom*) dans l'établissement à la rentrée de septembre 2018 en classe de

Ils acceptent également de faire confiance aux professionnels de la pédagogie et de l'encadrement et de les soutenir dans leurs décisions.

L'établissement s'engage également à assurer une prestation de restauration et d'internat selon les choix définis par les parents.

En contrepartie du service rendu par l'établissement scolaire, Monsieur et/ou Madame reconnaissent avoir pris connaissance du coût de toutes les prestations proposées à leur enfant au sein du Collège Privé Sainte Marie et s'engagent à en assurer la charge financière dans les conditions précisées dans la convention financière en annexe.

Pour marquer leur accord, Monsieur et/ou Madame ont versé deux acomptes qui constitueront une avance sur le 1^{er} trimestre de l'année et seront déduits du relevé de la 1^{ère} période.

A Ribeauvillé, le 20 juin 2018
Anne THOMANN-REMOND,
Chef d'établissement

A....., le
Signature des **deux** parents
ayant l'autorité parentale

N.B. : Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé".